



Parcours de demandeurs d'asile : diffraction spatiale et traumatisme

Pascale Baligand

La condition des demandeurs d'asile dans la ville met en lumière un aspect spécifique de l'articulation implicite entre espace et subjectivité. Pour reprendre les termes de Daniel Bertaux (Bertaux, 1997), la demande d'asile constitue une « communauté de situation », que l'on peut entendre comme une communauté de vulnérabilité. Les demandeurs d'asile ont connu une rupture violente, marquée par la perte de la garantie symbolique de l'existence d'un espace inviolable, le chez-soi. Cette garantie est nécessaire à la construction subjective autant qu'à la possibilité d'une vie libre en société. Lorsqu'elle est mise en cause, cela entraîne une modification des usages des espaces habituels de vie : la ville se morcelle au gré des altérations identitaires et physiques et les rapports à l'espace sont progressivement remaniés dans le sens d'une stratégie subjective de survie et d'une tentative de symbolisation des effets traumatiques des attaques subies. La vulnérabilité devient un paramètre des manières d'habiter, les trajectoires et les subjectivités se diffractent en une multiplicité d'espaces et de parcours éclatés.

L'appartenance à la « communauté de situation » des demandeurs d'asile implique par conséquent certaines particularités dans les rapports à l'espace, que ce soit sur le plan des usages ou des représentations. Afin d'étudier ces particularités, nous nous appuyons sur six entretiens¹, réalisés dans le cadre d'une enquête qualitative de sociologie urbaine menée pour un master recherche de sociologie (Baligand, 2007), et qui mettent tout particulièrement au jour certains aspects. Deux associations fournissant aux demandeurs d'asile une aide juridique ou sociale, le service œcuménique d'entraide (Cimade) et le Comité d'aide

aux réfugiés (Caar), nous ont permis d'entrer en contact avec eux. La Cimade tient dans un centre parisien des permanences hebdomadaires concernant les démarches administratives à effectuer pour les demandes d'asile et accéder aux droits afférents. Les personnes accueillant les demandeurs d'asile lors de ces permanences leur ont proposé de participer à notre enquête, les entretiens ayant lieu sur place. Le Caar est une association d'aide juridique et sociale qui propose aux demandeurs d'asile des appartements individuels au sein de centres d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile (Cada) en région parisienne. Les entretiens avec les demandeurs d'asile rencontrés dans ce cadre ont eu lieu à domicile, nous donnant ainsi accès à une population moins précarisée que celle rencontrée à la Cimade, en partie composée de personnes logeant dans des foyers d'hébergement au mois ou à la semaine, ou ayant recours au Samu social.

Malgré ces différences relatives aux conditions de réalisation des entretiens et aux conditions de vie des demandeurs d'asile rencontrés, quelques traits communs sont apparus, qui ont permis dans un deuxième temps de convoquer ces entretiens dans le cadre d'une recherche en psychanalyse sur la notion de chez-soi (Baligand, 2013). Ces entretiens ont en effet révélé des éléments cliniques et une souffrance psychique induits par la situation de demande d'asile, qui nous ont semblé rendre saillante la nécessité d'accéder à un espace à soi pour tout un chacun. Ils ont également permis de réfléchir à ce que la question de l'espace peut mettre en jeu dans la relation transférentielle qui s'instaure entre un patient et un clinicien. Une lecture des parcours de vulnérabilité des demandeurs d'asile mis au jour par ces entretiens et compris comme autant d'« itinéraires épistémologiques » (Sayad, 1997) permet ici de penser les liens entre espace et subjectivité,

1. Pour conserver l'anonymat des personnes qui ont accepté de témoigner de leur parcours, nous les désignerons par une initiale, qui peut être celle de leur nom ou celle de leur pays d'origine. Nous mentionnerons également les éléments factuels de leur parcours de manière restreinte dans le même souci.

en suivant les trois grands temps de ces parcours : la montée des périls dans le pays d'origine, la migration proprement dite, et la situation du demandeur d'asile en France.

La montée des périls dans le pays d'origine : les atteintes à l'intime

Comme le rappelle Michel Agier (2002), l'exil en temps de guerre survient comme le prolongement des violences et des peurs qui l'ont provoqué. Il semble par conséquent pertinent de considérer cette étape comme le premier des trois temps du parcours des exilés, inaugurant une « vie errante » parfois amenée à se prolonger indéfiniment. Ce premier temps peut commencer brutalement ou survenir de manière insidieuse, comme le resserrement d'un étai, avec une accentuation progressive des persécutions et des violences. Dans tous les cas, il est marqué par une atteinte à l'intime visant à pousser les personnes dans leurs derniers retranchements spatiaux, corporels et psychiques, et à mettre en cause ce qui fait le fondement même de leur humanité.

Ces atteintes à l'intimité passent par une intrusion dans les espaces qui l'abritent habituellement et dans les ancrages quotidiens. Ainsi, le domicile familial, en tant qu'espace fondateur ou espace de référence (Bonvalet *et al.*, 1999), devient inaccessible. Le quartier, et parfois la ville toute entière, marqués par une conflictualité ethnique ou politique, deviennent des espaces hostiles. Bien souvent, les demandeurs d'asile rapportent que leur position dans un conflit politique a pris une dimension qui les dépasse. Cette situation vient infiltrer leur vie quotidienne, morcelant les espaces, qui se désintègrent sous l'effet des tensions politiques. Michel Agier souligne bien ce type de fonctionnement dans ce qu'il nomme les « guerres sales » : « La violence s'étend dans la société, et les déplacements forcés de la population civile se multiplient pour des causes apparemment étrangères à la guerre : chassés des quartiers sous contrôle milicien, ces déplacés-là s'ajoutent à ceux qui ont fui face aux guérillas et aux paramilitaires, et se confondent avec eux. Les guerres sales ont introduit une nouveauté dans la vie des victimes : pour les unes ne pas savoir pourquoi, pour quelles idées, ni éventuellement par qui elles sont tuées ; pour les autres, ne pas savoir pourquoi, pour quelle faute, elles doivent fuir leur région précipitamment » (Agier, 2002).

La famille S. rapporte ainsi le lien de plus en plus étroit qui l'a unie au mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) au Sri Lanka : l'usine où il était employé ayant été détruite par les forces indiennes de maintien de la paix, monsieur S. a commencé à travailler pour les LTTE. S'il refuse de prendre les armes pour eux, sa fille rejoint le mouvement avec d'autres adolescents, suite à ce que ses parents nomment un « lavage de cerveau » au cours de l'entretien. Cette situation semble obérer toute possibilité d'un futur pacifié, et monsieur et

madame S. décrivent ce moment comme décisif dans leur choix de quitter le pays. Monsieur C. explique quant à lui qu'un mouvement étudiant camerounais auquel il participait a été récupéré par le pouvoir, et qu'il s'est trouvé menacé à partir de ce moment-là. D'autres, qui revendiquent une amélioration de leur quotidien, se trouvent progressivement impliqués dans un conflit politique de plus en plus marqué : ainsi, monsieur G. nous raconte brièvement d'une voix blanche qu'il participait à une manifestation contre l'augmentation du prix de l'électricité au Yémen quand il a été arrêté et torturé à plusieurs reprises. La menace vitale se fait de plus en plus claire, le péril faisant irruption dans la vie quotidienne, dans une alternance entre moments d'emprisonnement et de torture et intervalles de liberté.

Dans ce contexte, les espaces habitables se réduisent et se désarticulent. Ce qui faisait foyer, ancrage, réseau articulé d'espaces quotidiens, se morcelle au profit d'une vie clandestine, dispersée, clivée. Pour assurer leur fonction protectrice, ces espaces ne doivent plus être reliés entre eux, et par conséquent ne peuvent plus garantir la continuité de l'existence qu'ils apportent habituellement. Ainsi, monsieur J. raconte comment son domicile familial de Bangui est resté désert pendant plusieurs mois suite à une descente de l'armée, qui a tué son frère et sa sœur au moment du coup d'État mené contre le président Patassé, alors que lui-même s'était enfui en République démocratique du Congo à cette période. À son retour, alors qu'il prend part à un mouvement visant à renverser le régime en place à l'approche des élections de 2005, il habite seul un studio aménagé à proximité du domicile familial, tandis qu'une partie de sa famille vit en France et l'autre au Bénin. Plus tard, hébergé dans un autre quartier de Bangui, il ne se rend plus dans sa maison que la nuit et lorsque cela est nécessaire. Il raconte également comment il a tout d'abord été se réfugier chez des amis avant de passer la frontière pour se protéger, faisant des allers-retours entre son pays d'origine et son pays refuge. La famille S. rapporte qu'avant de quitter le Sri Lanka définitivement, elle a tout d'abord tenté de changer de région et de rejoindre Colombo. Monsieur C. est pour sa part parti rejoindre sa mère dans une zone rurale du Cameroun.

On peut finalement considérer deux logiques à l'œuvre dans ce premier temps du parcours de vulnérabilité des demandeurs d'asile : d'une part des mobilités successives, de plus en plus éloignées du point d'origine, et d'autre part une fragmentation des espaces afin de dissocier la sphère privée des questions politiques. Ces deux logiques peuvent coexister et se succéder dans le temps. Elles ne suffisent cependant généralement pas à garantir ou à rétablir la sécurité des personnes menacées et de leur famille devant la montée des persécutions. L'étai se resserre alors, et les intrusions au domicile sont évoquées comme une atteinte traumatique à l'intimité, le chez-soi

lieu constituant le support des identités (Bernard, 1998) et de l'intégrité de la personne. Les récits s'y rapportant se font souvent plus elliptiques, mais aussi plus bruts et concis. La syntaxe des phrases vacille et l'on peut repérer à mots couverts les traces d'expériences traumatiques. Monsieur F. raconte avoir été battu, brûlé ; monsieur J. décrit son arrestation et les violences subies de manière un peu décalée par rapport à la brutalité des faits, racontant qu'il a été « ballotté », « humilié ». C'est bien souvent dans la continuité des tortures opérées sur le corps que les enquêtés évoquent les interventions violentes au domicile, qui apparaissent sur le même plan en termes d'effraction de l'intimité. Finalement, à travers le logement, c'est l'espace du corps et de la subjectivité qui est menacé, ainsi que les liens aux proches. Monsieur A. s'insurge : « Je ne peux pas accepter que le policier vienne attaquer mon père dans ma maison » ; monsieur C. décrit l'intrusion de la police dans son logement : « En arrivant, [...] j'ai trouvé que ma chambre... la porte était cassée, et puis le lit était effondré, tout était éparé, partout, là, comme ça. » On peut comprendre cette agression dans les espaces privés comme une manière pour les persécuteurs de rendre leurs cibles vulnérables, et ce faisant, d'inscrire dans l'espace l'arbitraire qui régit désormais les rapports

sociaux. Michel Agier montre combien ce premier geste est décisif : « [...] Il y a un geste initial qu'il est important de saisir et de retenir : celui qui consiste à souiller les victimes, à les rendre non seulement moins vivantes (blessées ou mortes) mais aussi moins humaines » (Agier, 2002).

Cet arbitraire engendre une vulnérabilité initiale, que l'on retrouve tout au long du parcours des demandeurs d'asile, et qui disloque les espaces, car la menace ne peut pas être localisée ni anticipée. Selon monsieur J., « on pouvait tuer n'importe quel [membre de son ethnie] » ; il n'y a plus « que de la terre » désormais à la place de la maison de monsieur S., détruite par l'armée. Les demandeurs d'asile doivent se couper de leur foyer, de la même manière qu'il est nécessaire pour certains de dissocier leur corps et leur psychisme pour pouvoir supporter les attaques qu'ils subissent. Sandor Ferenczi (1930) a bien montré que l'un des vécus caractéristiques à l'œuvre dans le traumatisme est le sentiment d'être « hors de soi », signifiant que « le moi abandonne entièrement ou partiellement le corps ». Comme en écho à la fragmentation des espaces de vie, le psychisme se fragmente lui aussi pour supporter les violences auxquelles les persécutions donnent lieu. La portée traumatique d'un événement réside aussi dans cette non-préparation de celui qui doit subir les violences. Il constitue



Eduardo Squier Cortés



un moment de rupture au cours duquel la confiance établie dans l'environnement est brisée (Ferenczi, 1932). Ainsi, en plus des attaques effectives contre les espaces habituels de la vie quotidienne et des stratégies mises en place pour leur protection, les demandeurs d'asile sont confrontés à une menace qui vient bouleverser les repères symboliques qui soutiennent leur quotidien : « Le plus facile à détruire en nous, c'est la conscience, la cohésion des formations psychiques en une entité : c'est ainsi que naît la désorientation psychique » (Ferenczi, 1932).

La dissociation que les demandeurs d'asile rencontrés ont pu connaître à ce moment-là les installe dans l'état d'errance dont parle Michel Agier, et que Fernand Deligny définit comme le mouvement d'un mobile qui n'a plus de propulseur (Deligny, 2007). Alors que les violences produisent une désorientation psychique, l'espace devient lui-même chaotique. Cette errance se poursuit avec la migration proprement dite, dans le cadre de laquelle peut se produire une véritable dépersonnalisation.

La migration : dépersonnalisation aux frontières des villes

La dépersonnalisation au sens clinique correspond à un vécu que le sujet éprouve lorsqu'il n'est plus en mesure de définir les limites de son corps ou de son psychisme, et qu'il ressent vis-à-vis de lui-même un sentiment d'étrangeté. Les violences subies et la nécessité de rompre avec leurs ancrages habituels instaurent un flottement dans le parcours des demandeurs d'asile et dans leurs appartenances spatiales et identitaires. Certains d'entre eux expriment que le moment de la migration renforce ce flou. Ils témoignent de vécus de dépersonnalisation notamment dans des espaces que l'on pourrait qualifier de sas, où ils sont amenés à payer un passeur, à attendre un embarquement, à changer d'identité ou à devoir en répondre. À ce titre, les espaces urbains situés aux frontières des villes possèdent un statut particulier dans leurs parcours. C'est le cas en particulier des

aéroports ou des zones portuaires, qui peuvent devenir des entre-deux périlleux et ne sont plus de simples lieux de transit. Monsieur J., qui a échangé ses papiers avec son frère vivant en France, a été arrêté à l'aéroport alors que son frère se trouvait encore dans le pays au moment de l'entretien : « Donc j'étais venu avec des papiers qui n'étaient pas... Je suis arrivé à l'aéroport Roissy, je me suis rendu aux autorités, donc ils m'ont arrêté et puis je suis resté deux jours là-bas, ils ont étudié ma situation et ils m'ont donné un sauf-conduit, donc c'est un visa qui m'a permis d'entrer sur le territoire français pour déposer une demande d'asile politique. [...] Mon frère avait payé son billet aller-retour, c'était son billet de retour et ses papiers qui m'ont permis de m'échapper parce que je ne pouvais pas partir avec mon passeport [...] Il veut plus perdre un membre de sa famille [...] Donc il a préféré échanger sa situation, me laisser partir. » Ce qui devait être un échange de papiers est finalement devenu un échange d'identités, dont monsieur J. est très affecté².

Les vécus de dépersonnalisation sont à comprendre dans la suite d'une série de situations de vulnérabilité initiée par les premières violences, et qui pousse les demandeurs d'asile hors des règles qui régissent habituellement le fonctionnement de la société et qui leur garantissent une place sociale et des supports identificatoires. Michel Agier souligne bien que les demandeurs d'asile se trouvent dans un « hors du monde », indésirables dans leur pays d'origine sans pour autant être les bienvenus dans le pays susceptible de les accueillir : « [...] Les déplacés et les réfugiés se trouvent pour un temps mis hors du *nomos*, hors de la loi ordinaire des humains. Leur existence se fonde sur la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale. » (Agier, 2002)

Monsieur J. exprime bien ce paradoxe, à comprendre également en tant que produit d'enjeux diplomatiques internationaux (Noiriél, 2006) : « [...] Si le régime est renversé et que le pays... Le calme est revenu dans le pays, il n'y a plus d'exactions, il n'y plus d'assassinats, si on me refuse l'asile politique, ben pourquoi pas, je pourrais partir puisque là-bas je vivais mieux que la galère [de] maintenant. Je vois pas ce que ça m'apporte aujourd'hui le fait de vivre ici, je souffre beaucoup plus qu'en Afrique. Mais en même temps, je peux pas parce que la France soutient les dictateurs qui sont là-bas et refuse d'accorder l'asile à ceux qui fuient ce genre de régimes. » Au cours de l'entretien,

il fait part de son épuisement face à ce paradoxe, dont il pense qu'il ne sera résolu qu'à sa mort avec le retour de ses cendres en Afrique : « Le problème [sera] réglé une fois pour toutes. »

Dans le contexte d'une perte violente des ancrages de référence qui se prolonge par un entre-deux dans l'attente de l'issue de l'examen de leur dossier, les demandeurs d'asile se trouvent devant la nécessité contradictoire de reconstruire une subjectivité sans la garantie de disposer d'un espace pour le faire. Dès lors, l'espace urbain supposé les accueillir est marqué par un morcellement qui reproduit en partie celui expérimenté avant la migration.

La demande d'asile en France : l'espace urbain entre répétition et symbolisation du traumatisme

L'espace urbain auquel les demandeurs d'asile ont accès est discontinu, régi par l'attente et une temporalité chaotique, dans un contexte où les espaces accessibles sont limités. Leur rapport à l'espace est souvent marqué par l'errance. Rares sont ceux pour qui l'arrivée en France signifie l'accès à un logement de longue durée, notamment en raison du contexte matériel que suppose le statut de demandeur d'asile, qui interdit l'accès à un emploi. Bien souvent, ils sont hébergés, dans des foyers, chez des membres de leur famille, parfois aussi chez des personnes rencontrées au hasard de leur errance. Ainsi, monsieur G. n'a pas d'endroit fixe où dormir. La personne qui l'accompagne pour traduire ses propos rapporte « que des fois, il rencontre des gens, il part avec eux, il peut rester là-bas au moins deux ou trois jours, après il va chercher quelque part encore, il peut pas rester là-bas tout le temps [...] Il a vécu dans six foyers différents [...] Maximum il reste un mois ».

Outre la multiplicité des logements occupés, c'est aussi la durée de séjour qui varie, de la nuit passée au Samu social ou dans la rue, à un mois dans un foyer d'accueil d'urgence, en passant par quelques jours ou plusieurs mois chez un particulier. La situation des personnes bénéficiant d'un hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) est moins précaire. Elles sont généralement moins exposées à l'éclatement des espaces caractéristiques de la vie errante de nombreux demandeurs d'asile. Certains d'entre eux doivent quitter leur hébergement le matin pour errer dans la rue pendant la journée : monsieur J. passe le plus de temps possible à la bibliothèque et s'affame pour éviter les reproches de sa famille concernant le coût qu'il représente pour elle. Malgré cela, le statut d'hôte ou d'hébergé ayant rompu avec ses ancrages habituels semble toujours placer les demandeurs d'asile dans une situation d'errance relative, y compris même au sein de leur logement lorsqu'ils peuvent en avoir un, ou du Cada lorsqu'ils en bénéficient.

Un territoire circulatoire d'un genre particulier (Tarrus, 1997) se dessine alors progressivement dans le parcours des demandeurs d'asile, bordé par de multiples

2. Voulant commencer des études de droit dans l'espoir de devenir avocat, – comme son frère, mais également afin de pouvoir améliorer le sort des demandeurs d'asile –, il a été confronté à de multiples difficultés pour pouvoir s'inscrire à l'université, tout espace institutionnel devenant d'un accès compliqué en raison de l'incertitude de son statut. Ses différentes démarches peuvent être comprises comme autant de tentatives pour reconquérir son identité et pour tenter de s'inscrire au sein de la société d'accueil.

espaces : les espaces aux frontières des villes, dont les repères sont les espaces administratifs et associatifs liés à la procédure de demande d'asile ; les espaces transitoires qui abritent une intimité dispersée ; mais aussi les espaces du pays d'origine, désormais inaccessibles mais toujours présents dans le discours des demandeurs d'asile. Si Alain Tarrus utilise ce concept pour mettre en évidence les réseaux spatiaux et sociaux que les personnes construisent indépendamment des frontières nationales, il semble que les demandeurs d'asile soient aux prises avec un territoire circulaire en négatif, marqué par la vulnérabilité des repères qui pourraient le jalonner.

Les acteurs associatifs jouent un rôle important dans la lutte contre cette vulnérabilité, « non seulement dans l'accessibilité au droit d'asile, mais également dans la protection même de ce droit » (Frangiadakis *et al.*, 2004). La Cimade et le Caar, notamment par l'accompagnement juridique qu'elles proposent, en sont de bons exemples. Les associations fournissent notamment de plus en plus fréquemment une domiciliation, leur adresse devenant pour les demandeurs d'asile l'élément le plus permanent dans un espace morcelé. Cependant, la vulnérabilité de ces usagers particuliers pose des problèmes pour les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux, en raison de l'incertitude de l'issue de la procédure et de la temporalité ambiguë qu'elle génère (Frigoli, Jannot, 2004). Leur action se trouve ainsi limitée et peut difficilement s'inscrire dans un temps long.

Le pays d'origine devient quant à lui l'objet d'un deuil impossible, autrement dit un objet mélancolique au sens où Sigmund Freud le définit (1915). Il acquiert un statut d'extraterritorialité. Le sujet en expérimente la perte, mais il ne parvient pas à couper véritablement un lien biaisé par les violences subies, et finit par s'identifier à lui dans une logique mortifère. C'est aussi dans ce sens que l'on peut entendre les paroles de monsieur J., pour qui la seule issue à son attachement désormais impossible à son pays est d'y retourner une fois mort. Les espaces de la vie quotidienne, éparpillés et discontinus, traduisent pour les demandeurs d'asile une forme de dépossession d'eux-mêmes qui vient répéter le sentiment d'être hors de soi, entraîné par les vécus traumatiques. On peut considérer que les usages des espaces mis en place par les demandeurs d'asile sont imprégnés par ces vécus traumatiques et que l'espace de la ville devient le cadre d'une répétition du trauma. La répétition, notamment présente dans leurs rêves récurrents qui reproduisent les événements toujours à l'identique, a été comprise par Freud, sur la base de l'expérience clinique des névroses de guerre, comme tentative pour symboliser le traumatisme (Freud, 1920). Le traumatisme, entendu comme choc excédant les capacités psychiques du sujet et moment de rupture du pare-excitation qui le protège habituellement de l'extérieur, est en effet un événement que le sujet ne parvient pas à inscrire dans son histoire et dans son psychisme ; il désintègre

l'appareil psychique qui devrait le contenir. Le sujet, pour rétablir le pare-excitation effracté et inscrire et penser l'événement, se trouve en situation de le revivre jusqu'à pouvoir éprouver l'angoisse qui aurait dû faire office de signal du danger à venir (Freud, 1926, 1933). Aussi longtemps que ce rétablissement échoue, les reviviscences et rêves traumatiques perdurent et le sujet se trouve dans une posture de vigilance accentuée, espérant parer aux dangers et aux imprévus. Or, certains usages des espaces de la ville par les demandeurs d'asile sont marqués par cette hypervigilance. Le terme d'errance, qui qualifie bien certains aspects des parcours de demandeurs d'asile, privés d'espaces d'appartenance, semble moins bien convenir pour rendre compte de cet autre aspect. Plutôt qu'une errance sans but, il est question ici d'une urgence à trouver un repli, d'une compulsion à répéter dans l'espace la destruction du moindre abri pour tenter de retrouver quelque chose qui pourrait en faire office.

Dans les lieux de la ville que les passants traversent quotidiennement sans encombre, l'arbitraire est toujours susceptible de surgir pour les demandeurs d'asile. Certains espaces sont privilégiés parce qu'ils permettent de rétablir une invisibilité protectrice ou parce qu'ils vont à un moment donné permettre une forme de symbolisation du traumatisme. Ainsi, monsieur J. redoute les transports en commun mais trouve refuge à la bibliothèque, où il peut rester de longues heures sans être inquiété. La fille de monsieur et madame S. a été à l'hôpital pour des maux de tête dont le lien avec la souffrance familiale a été pris en considération. C'est aussi parce qu'un interlocuteur peut y être trouvé qu'un espace va devenir un lieu de protection. Nous terminerons d'ailleurs en citant le cas de Janine Altounian, qui évoque, à propos du génocide arménien dont sa famille a été victime, le lien entre la possibilité qu'un lieu puisse valoir comme lieu d'asile et celle d'y trouver une langue d'accueil pour exprimer les traumatismes restés non symbolisés (Altounian, 2005). Cette évocation, bien que rétrospective (elle est exprimée une fois sa famille accueillie au titre de l'asile politique), éclaire ce qui fait vulnérabilité au cœur de la condition des demandeurs d'asile et les conditions d'un nouvel ancrage.

La condition des demandeurs d'asile interroge donc une modalité particulière de la vulnérabilité dans la ville et induit des usages des espaces qui résultent de cette vulnérabilité. Les demandeurs d'asile font l'expérience non seulement d'une marginalité et d'une précarité sociales importantes, mais expérimentent également une extraterritorialité symboliquement instituée. Leurs parcours, qui débutent avec des persécutions dans leur pays d'origine, se transforment en une errance souvent mélancolique, et dont le caractère d'urgence les empêche d'envisager de nouveaux ancrages. Dès lors, la ville prend pour eux une forme morcelée, où leur parcours se diffracte (Yahyaoui, 1999) au gré des obstacles qu'ils rencontrent. Ils restent

dans l'impossibilité de rassembler les différents aspects de leur intimité en un même lieu qui ferait office de chez-soi et qui viendrait rétablir leur équilibre psychique. La ville porte les traces de la rupture subjective que les deman-

deurs d'asile ont connue, et l'enjeu est alors pour eux celui de l'articulation entre les espaces qui ont jalonné leur parcours, pour qu'un nouvel ancrage tant spatial que subjectif soit possible.

Références bibliographiques

Agier M., (2002), *Au bord du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion.

Altounian J., (2005), *L'intraduisible. Deuil, mémoire, transmission*, Paris, Dunod.

Baligand P., (2007), *Les rapports à l'espace des demandeurs d'asile*, mémoire de master de recherche en sociologie, sous la direction de Jean-Yves Authier, université Lyon II.

Baligand P., (2013), *Une chambre à soi. Étude psychanalytique de la notion de chez-soi à travers les liens entre espace et présentabilité*, thèse de doctorat en psychopathologie et psychanalyse, sous la direction de Patrick Guyomard, université Paris VII.

Bernard Y., (1998), « Du logement au chez-soi », in Segaud M., Bonvalet C., Brun J., *Le logement et l'habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

Bertaux D., (1997), *Les récits de vie*, Paris, Nathan Université.

Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., (1999), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, Ined (Travaux et documents).

Deligny F., (2007), *Œuvres*, Paris, L'Arachnéen.

Ferenczi S., (1930), « De la construction analytique des mécanismes psychiques », in *Le traumatisme*, Paris, Payot et Rivages.

Ferenczi S., (1932), « De la psychologie de la commotion psychique », in *Le traumatisme*, Paris, Payot & Rivages.

Franguiadakis S., Jaillardon E., Belkis D., (2004), *En quête d'asile. Aide associative et accès aux droits*, Paris, LGDJ.

Freud S., (1915), « Deuil et mélancolie », in *Métopsychoanalyse*, Paris, Gallimard.

Freud S., (1920), « Au-delà du principe de plaisir », in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot.

Freud S., (1926), *Inhibition, symptôme et angoisse*, OCP XVII, Paris, Puf.

Freud S., (1933), *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard.

Frigoli G., Jannot J., (2004), « Travail social et demande d'asile, les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 223-245.

Noiriel G., (2006), *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d'asile (XIX^e-XX^e)*, Paris, Hachette.

Sayad A., (1997), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck.

Tarrius A., (1997), « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », in Hirschhorn M., Berthelot J.-M., *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan.

Yahyaoui A., (1999), « Migration : la maison diffractée », *Le divan familial. Revue de thérapie familiale psychanalytique*, 3, automne, pp. 161-170.

Biographie

PASCALLE BALIGAND est maître de conférences à l'UFR Études psychanalytiques, à l'université Paris VII, et rattachée au Centre de recherche psychanalyse, médecine et société (CRPMS), UFR d'Études psychanalytiques, université Paris VII. Ses thèmes de recherche portent sur les rapports à l'espace et la notion de chez-soi dans le champ de la psychanalyse, sur la demande d'asile, la figurabilité et la symbolisation. Elle a notamment publié « La demande d'asile : l'attente du lieu d'un lien social ? », *Topique*, 2013, 1, n° 122.

pbaligand@hotmail.com